/2023

VILLE DE VAIRES-SUR-MARNE
(Seine et Marne)

République Française

ARRETE DU MAIRE

EJ/PA/VL/PMF **N°358/2023**

Objet : ➢ Modification provisoire des horaires d'ouverture du parc.

Le Maire de la Ville de Vaires-sur-Marne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2212.1 et L.2213.1 et 2213.2,

VU les décorations installées et illuminées au niveau du parc Louis XIII à l'occasion des fêtes de Noël,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier provisoirement les horaires d'ouverture du square Louis XIII afin que les promeneurs profitent des installations éclairées,

ARRETE:

ARTICLE 1 :
Afin que les administrés profitent des décorations illuminées installées pour les fêtes de Noël dans le parc du pavillon Louis XIII, il convient de modifier provisoirement les horaires de fermeture comme suit :

- **La fermeture aura lieu à 20h45 tous les jours du 1er décembre 2023 au 31 décembre 2023.**

ARTICLE 2 :
Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, le Directeur des Services Techniques, la Police Municipale, la Gendarmerie de Chelles, le Commissariat de Police de Noisiel, les Sapeurs-Pompiers de Chelles, les Sapeurs-Pompiers de Vaires-sur-Marne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Vaires-sur-Marne, le 28 novembre 2023.

Le Maire,
Conseillère Communautaire,

MAIRIE de VAIRES-SUR-MARNE (S. & M.)

Edmonde JARDIN

Accusé de réception en préfecture
077-217704790-20231128-AR358-2023-AI
Date de télétransmission : 07/12/2023
Date de réception préfecture : 07/12/2023

Publié le 07/12/2023
KM